FEDERATION DES SERVICES ENERGIE ENVIRONNEMENT - FEDENE

Siège Social : 28, rue de la Pépinière
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes

Comptes Annuels – Exercice clos le 31 décembre 2015

Cabinet COURCELLES EXPERTS
3, avenue Stéphane Mallarmé
75017 PARIS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la FEDERATION DES SERVICES ENERGIE ENVIRONNEMENT - FEDENE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9, du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Je vous précise néanmoins que mes contrôles ont notamment porté sur la vérification des réciprocités des comptes avec les quatre syndicats SNEC, SNCU, SVDU et S2TI, ainsi que sur la justification des différentes charges ventilées entre votre Fédération et ces syndicats.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 28 septembre 2016

Cabinet COURCELLES EXPERTS

BENOIT LAFONTAINE
Commissaire aux Comptes
Compagnie de Paris

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2015	Net au 31/12/2014
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	66 558	64 533	2 026	5 653
Immobilisations corporelles	150 368	115 199	35 168	44 375
Immobilisations financières	66 750		66 750	64 609
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	283 676	179 732	103 944	114 637
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres	1 952 060		1 952 060	1 753 870
Valeurs mobilières de placement	50 288		50 288	750 197
Disponibilités (autres que caisse)	877 245		877 245	333 080
Caisse	301		301	174
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 879 894		2 879 894	2 837 321
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION				
TOTAL GENERAL	**3 163 570**	**179 732**	**2 983 838**	**2 951 958**

Legs nets à réaliser :		
acceptés par les organes statutairements compétents		
autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre :		

Bilan passif

	au 31/12/2015	au 31/12/2014
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	15 968	2 282
Report à nouveau	2 594 783	2 604 671
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	2 610 751	2 606 952
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultats sous contrôle des tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	2 610 751	2 606 952
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	14 854	14 942
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	138 168	130 603
Autres	220 066	199 462
TOTAL DETTES	358 233	330 064
Produits constatés d'avance		
TOTAL GENERAL	**2 983 838**	**2 951 958**

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	358 233
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises				
Production vendue				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises et Transferts de charge	70 112	44 519	25 593	57.49
Cotisations	835 080	818 401	16 679	2.04
Autres produits	22 535	22 529	6	0.03
Produits d'exploitation	927 727	885 449	42 278	4.77
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	582 729	537 441	45 288	8.43
Impôts et taxes	25 679	22 903	2 776	12.12
Salaires et Traitements	153 792	197 782	-43 990	-22.24
Charges sociales	133 028	108 466	24 562	22.64
Amortissements et provisions	15 988	16 600	-612	-3.68
Autres charges	612		612	
Charges d'exploitation	911 828	883 192	28 636	3.24
RESULTAT D'EXPLOITATION	15 899	2 257	13 641	604.30
Opérations faites en commun				
Produits financiers	70	24	45	188.07
Charges financières				
Résultat financier	70	24	45	188.07
RESULTAT COURANT	15 968	2 282	13 687	599.90
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
Résultat exceptionnel				
Impôts sur les bénéfices				
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	**15 968**	**2 282**	**13 687**	**599.90**

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : l'EDENE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2015, dont le total est de 2 983 838 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 15 968 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2015 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.
Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Règles et méthodes comptables

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	66 558			66 558
Immobilisations incorporelles	66 558			66 558
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	76 544			76 544
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	70 671	3 154		73 824
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	147 214	3 154		150 368
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	7 072			7 072
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	57 536	2 142		59 678
Immobilisations financières	64 609	2 142		66 750
ACTIF IMMOBILISE	**278 381**	**5 295**		**283 676**

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	60 905	3 628		64 533
Immobilisations incorporelles	60 905	3 628		64 533
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	37 587	8 646		46 233
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	65 252	3 714		68 966
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	102 839	12 361		115 199
ACTIF IMMOBILISE	**163 743**	**15 988**		**179 732**

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 011 738 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	59 678		59 678
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	1 952 060	1 952 060	
Charges constatées d'avance			
Total	**2 011 738**	**1 952 060**	**59 678**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	2 604 671		9 888	2 594 783
Résultat de l'exercice	2 282	13 687		15 968
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	**2 606 952**	**13 687**	**9 888**	**2 610 751**

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	14 942			88	14 854
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**14 942**			**88**	**14 854**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation				88	
Financières					
Exceptionnelles					

La provision pour risques et charges correspond à la provision relative aux indemnités de fin de carrière.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 358 233 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	138 168	138 168		
Dettes fiscales et sociales	220 066	220 066		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	**358 233**	**358 233**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOUR FACTURES NON PARVENU	138 168
AUTRES CHARGES A PAYER	94 740
ORGANISMES SOCIAUX C.A.P.	44 925
TAXES S/LES SALAIRES	10 465
OPCALIA–FONGECIF	6 849
Total	**295 147**

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

	31/12/2015
Cotisations reçues	835 080
–Reversements de Cotisations	
Subventions reçues	
Autres produits d'exploitation reçus	22 535
Produits financiers	
TOTAL	**857 615**

FEDERATION DES SERVICES ENERGIE ENVIRONNEMENT - FEDENE

Siège Social : 28, rue de la Pépinière
75008 Paris

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2015

Cabinet COURCELLES EXPERTS
3, avenue Stéphane Mallarmé
75017 PARIS

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fédération, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 612-6 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions des articles L. 612-5 et R. 612-7 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 612-6 du Code de commerce, nous avons été informés qu'aucune convention, déjà approuvée par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris, le 28 septembre 2016

Cabinet COURCELLES EXPERTS

BENOIT LAFONTAINE
Commissaire aux Comptes
Compagnie de Paris